

## Comité de DPC

**Dr André Blouin**, président, Comité DPC  
Médecine du travail

**Dr Pierre Bleau**  
Psychiatre

**Dre Claude Paquette**  
Neuropsychologue

**Dr Éric Renaud**  
Chirurgien orthopédique

## Conférenciers et animateurs

- **Dr André Blouin**, Médecine du travail
- **Dr Éric Renaud**, Chirurgien orthopédiste
- **Me Yves Clermont**, Avocat
- **Dr Pierre Bleau**, Psychiatre
- **Dre Nicole Carrière**, Psychiatre-conseil, CNESTT
- **Dre Sophie St Hilaire**, Psychiatre-conseil, IVAC
- **Dre Julie Vezina**, Services de l'expertise-conseil, SAAQ
- **Dre Line Cimon**, Médecin-conseil, Retraite Québec
- **Dre Estelle Bertrand**, Psychiatre-conseil, Direction de la santé des personnes au travail, Secrétariat du Conseil du trésor
- **Mr Benoît Charette**, Planificateur financier et fiscaliste, Financière des professionnels
- **Dre Manon Houle**, Psychologue
- **Dre Monique Bessette**, Psychologue
- **Dre Claude Paquette**, Neuropsychologue

## Colloque Pierre-Forcier 2016



Pierre Forcier, M.D., FRCSC a obtenu son doctorat en médecine à l'Université Laval à Québec en 1962 et il a complété à Toronto ses études en neurochirurgie en 1969. Après avoir pratiqué cette spécialité durant quinze ans à l'Hôtel-Dieu de Québec, il entre à la Direction des Services Médicaux et de la Réadaptation à la Société de l'Assurance Automobile du Québec, où il sera rapidement reconnu pour sa grande rigueur dans l'évaluation médicale des blessés de la route. La société des médecins experts du Québec (SMEQ) a eu l'honneur de lui décerner le premier titre de Membre Émérite de la Société (1997).

Soucieux d'améliorer la qualité des expertises médicales requises par la SAAQ, il a mis sur pied un cours de formation médico-légale individualisé dont il a fait bénéficier quelques 400 médecins au fil des années. À titre de neurochirurgien, il a assuré le suivi de la qualité des expertises et a assidûment secondé les avocats des Services Juridiques de la SAAQ dans la résolution de certaines réclamations litigieuses ou dans leur défense devant les tribunaux. Au moment de son décès survenu brutalement le 5 avril 2006, le docteur Forcier était une autorité reconnue dans le domaine médico-légal au Québec et au Canada ; il est d'ailleurs un des membres fondateurs de la Canadian Society of Medical Evaluators. Il est co-auteur de la seconde édition de « *Independent Medical Examinations for Insurance and Legal Reports* » (Forcier, Lacerte, Hall : Butterworths. LexisNexis Canada Inc. 2004) et du « *Traité d'expertise médico-légale* » (P. Forcier, M. Lacerte. Éditions Yvon Blais, 2006.)

C'est avec respect et reconnaissance pour son œuvre que la Société des médecins experts a décidé de nommer son colloque annuel « Colloque Pierre-Forcier. »

## Remerciements

La tenue de cette activité a été rendue possible grâce à une subvention à visée éducative de :

- ✓ Cira Services Médicaux
- ✓ Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- ✓ Cyclone Santé
- ✓ Éditions Yvon Blais
- ✓ Financière des professionnels
- ✓ Retraite Québec
- ✓ Société de l'assurance automobile du Québec
- ✓ SEEMLQ

## Accréditation

Cette activité est présentement à l'étude pour approbation au titre d'activité collective de DPC de la section 1 du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Cette activité est présentement à l'étude pour accréditation par le Barreau du Québec

SOCIÉTÉ DES EXPERTS EN ÉVALUATION  
MÉDICO-LÉGALE DU QUÉBEC

✉ 2, Complexe Desjardins, Tour de l'Est, Porte 3000  
C.P. 216, Succ. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1G8

☎ 514-350-5149

 [www.seemlq.org](http://www.seemlq.org)



## 11e Colloque annuel Pierre-Forcier

### Les limitations et restrictions fonctionnelles : Deuxième partie

Groupe 1: Volet psychique

Groupe 2: Volet musculo-squelettique, membre inférieur et colonne dorso-lombaire

Vendredi, 11 novembre 2016  
7 h 00

Hôtel de l'Institut de tourisme et  
d'hôtellerie du Québec (ITHQ),  
Salle Mont-Royal & St Louis  
6e Étage

3535, rue Saint-Denis,  
Montréal - Québec

 Sherbrooke

# Horaires de la journée

## Volet musculo-squelettique

### **Les restrictions fonctionnelles - Lésions musculo-squelettiques (2ème partie) Colonne dorso-lombaire et membres inférieurs**

- 7 h 00 Inscrition
- 7 h 30 Mot de bienvenue et présentation de la journée
- Dr Éric Renaud
- 7 h 40 Les restrictions fonctionnelles de la colonne dorso-lombaire : Cas cliniques
- Dr André Blouin
- 7 h 50 Discussion en petits groupes sur les restrictions fonctionnelles du dos
- 8 h 40 Débat sur les opinions exprimées - Discussion en grand groupe
- 9 h 20 Un cas clinique d'une pathologie de la hanche : déchirure du labrum - Cas complexe
- Dr Éric Renaud
- 9 h 30 Discussion en petits groupes du cas et des restrictions de la hanche
- 10h00 Pause
- 10h30 Débat en grand groupe sur les restrictions de la hanche
- 11h00 Un cas clinique d'un problème de genou : déchirures LCA et du ménisque interne
- Dr André Blouin
- 11h10 Discussion en petits groupes sur les restrictions fonctionnelles du genou
- 11h45 Présentation du membre émérite 2016
- 12h15 Dîner
- 13h15 Le médecin et l'incorporation de la pratique en 2017
- Mr Benoit Chaurrette

- 13h35 Discussion en grand groupe sur les restrictions du genou
- 14h20 Cas clinique : une entorse de cheville pas comme les autres - Cas complexe
- Dr Éric Renaud
- 14h30 Discussion en petits groupes sur les restrictions fonctionnelles de la cheville
- 15h05 Pause
- 15h35 Discussion en grand groupe sur les restrictions de la cheville
- 16h00 Rassemblement des 2 groupes - Les restrictions fonctionnelles, revue de la jurisprudence.
- Me Yves Clermont
- 16h45 Période de questions
- 17h00 Conclusions et clôture du colloque annuel

### Les objectifs de formation pour le volet musculo-squelettique

Au terme de cette activité, le participant sera en mesure :

- De reconnaître la preuve scientifique de la justification des restrictions fonctionnelles ;
- D'identifier les cas chez qui il est justifié d'émettre des restrictions fonctionnelles en fonction de la région anatomique ;
- De discuter de la pertinence des restrictions fonctionnelles dans le contexte médico-légal actuel (CNESST, SAAQ, Assureurs privés) ;
- De proposer une ou des solutions alternatives aux restrictions fonctionnelles ;
- D'analyser l'impact des restrictions fonctionnelles sur la vie personnelle et professionnelle du réclamant.

## Volet psychique

### **Les limitations fonctionnelles**

- 7 h 00 Inscrition
- 7 h 30 Mot de bienvenue et présentation de la journée
- Dr Éric Renaud
  - Dr André Blouin
- 8 h 00 Les limitations fonctionnelles à la fonction psychique : rappel des concepts et outils d'évaluation
- Dr Pierre Bleau
- 8 h 45 Présentation d'une grille d'évaluation des limitations fonctionnelles et application à un cas clinique : Trouble de l'adaptation
- Dre Nicole Carrière
- 9 h 30 Application de la grille de limitations fonctionnelles pour un cas d'état de stress post-traumatique suite à une agression
- Dre Sophie St Hilaire
- 10h00 Pause
- 10h30 Application de la grille de limitations fonctionnelles pour un cas d'état de stress post-traumatique découlant d'un accident de voiture
- Dre Julie Vezina,
- 11h00 Application de la grille de limitations fonctionnelles pour un cas d'invalidité prolongée
- Dre Line Cimon
  - Dre Estelle Bertrand
- 11h30 Table ronde sur les outils d'évaluation
- 11h45 Présentation du membre émérite 2016
- 12h15 Dîner
- 13h15 Le médecin et l'incorporation de la pratique en 2017
- Mr Benoit Chaurrette

### Ateliers de groupe sur des cas complexes

- 13h30 Les limitations fonctionnelles dans le Trouble somatoforme
- Dre Manon Houle
- 14h15 Les limitations fonctionnelles chez les personnes ayant un Trouble de personnalité
- Dre Monique Bessette
- 15h00 Pause
- 15h20 Les limitations fonctionnelles découlant de Troubles neuropsychologiques
- Dre Claude Paquette
- 16h00 Rassemblement des 2 groupes - Les restrictions fonctionnelles, revue de la jurisprudence.
- Me Yves Clermont
- 16h45 Période de questions
- 17h00 Clôture du colloque annuel

### Les objectifs de formation pour le volet psychique

Au terme de cette journée, le participant sera en mesure :

- De bien comprendre la distinction entre le diagnostic et les limitations fonctionnelles que celui-ci génère ;
- D'identifier dans quelle mesure un trouble psychiatrique ou cognitif entraîne ou pas de limitations fonctionnelles ;
- D'utiliser des outils pour mieux formuler les limitations fonctionnelles ;
- De libeller adéquatement les limitations fonctionnelles de sorte qu'elles soient réalistes et conformes à la réalité du milieu de travail.